ECOLE PRIMAIRE DES VOSGES
19, Avenue des Vosges
67140 BARR

# Protocole sanitaire École des Vosges

## Niveau rouge (3/3)

| | |
|---|---|
| Préalable | Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur.<br>Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.<br>L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains.<br><br>**Le port du masque** :<br>Que ce soit pour le socle ou les trois niveaux de protocole, les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire (les règles applicables à l'espace public pour les espaces extérieurs et celles applicables aux établissements recevant du public de même nature pour les espaces intérieurs). Elles sont définies par les autorités sanitaires et présentées sur le site education.gouv.fr. Des mesures locales peuvent être prises par les autorités préfectorales, elles peuvent concerner l'espace scolaire. Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).<br><br>**Contact-tracing :**<br>Les règles de contact-tracing applicables à l'école sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées sur le site education.gouv.fr. |
| Accueil matin et après midi | L'accueil sera étalé dans le temps :<br><br>L'arrivée des élèves sera possible par les deux entrées de l'école élémentaire ainsi que par le portail de l'école maternelle.<br><br>Élémentaire : |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Portail électrique habituel | CE2/CM1 bilingue<br>CM1/CM2 bilingue<br>CM2 monolingue | 7h50<br>7h55<br>8h00 | 13h20<br>13h25<br>13h30 |
| Portail manuel côté ouest | CP (tous)/CE1 bilingue<br>CP/CE1 monolingue<br>CE2/CM1 monolingue | 7h50<br>7h55<br>8h00 | 13h20<br>13h25<br>13h30 |

Maternelle :

Les parents (1 seul accompagnateur par enfant) sont autorisés à entrer dans la cour en passant par le petit portail gris pour déposer leurs enfants : ils attendent à l'extérieur dans la cour en face de la porte de la classe de leur enfant. Une enseignante ou une Atsem fera rentrer les enfants dans la classe. Les parents ne rentrent pas dans le bâtiment. Ils évitent de se mélanger entre parents de classes différentes, ne s'attardent pas une fois leur enfant déposé et respectent les gestes barrières.

| Classe : | Lieu d'attente dans la cour : | Horaires : |
|---|---|---|
| Classe rouge : PS/MS bilingue | Porte 1 | 7h50 à 8h10 / 13h20 à 13h40 |
| Classe bleue : GS bilingue | Porte 3 | 7h50 à 8h / 13h20 à 13h30 |
| Classe orange : PS/MS/GS monolingue | Porte 2 | 7h50 à 8h10 / 13h20 à 13h40 |

**Le respect strict des accès autorisés et des horaires** d'arrivée et de sortie permettra d'éviter un engorgement des entrées.
Un adulte filtrera les arrivées et gérera le flux de personnes.
Un marquage au sol et/ou une signalétique organisera le sens de circulation et les distances à respecter.
L'accès à l'enceinte de l'école sera interdit à toutes personnes externes à l'école.

| | |
|---|---|
| Temps scolaire | **Hygiène :**<br>**Le lavage des mains**<br>Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les |

| | |
|---|---|
| | serviettes à usage collectif sont à proscrire.<br>À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.<br>Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :<br>o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;<br>o avant et après chaque repas ;<br>o avant et après les récréations ;<br>o après être allé aux toilettes ;<br>o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.<br>Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.<br><br>**L'aération et la ventilation des classes et autres locaux**<br>L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.<br><br>**Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements**<br>Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.<br>Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.<br><br>La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.<br><br>**Limitation du brassage des élèves :**<br>La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le brassage entre élèves de classes différentes doit être évité pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle)<br><br>**Organisation en classe :** |

| | |
|---|---|
| | **L'organisation des salles de classe**<br>Les salles de classe seront aménagées dans le respect de la distanciation physique.<br><br>**<u>Les récréations :</u>**<br>Les récréations se feront par groupe classe, les élèves ne pourront pas se brasser entre classes.<br><br>Élémentaire :<br>La cour de recréation sera partagée en 3 en élémentaire et il y aura 2 récréations différentes :<br>*Le matin*<br>- 9h45 à 10h les classes de CP (tous)/CE1 bilingue, CP/CE1 monolingue, CE2/CM1 monolingue.<br>- 10h à 10h15 les classes de CE1/CE2 bilingue, CM1/CM2 bilingue et CM2 monolingue<br>*L'après-midi :*<br>14h30 à 14h45 : les classes de CE2/CM1 bilingue, CM1/CM2 bilingue et CM2 monolingue<br>- 14h45 à 15h : les classes de CP (tous)/CE1 bilingue, CP/CE1 monolingue, CE2/CM1 monolingue.<br><br>Les enseignants sortiront en premier dans le couloir et feront descendre leur classe après s'être assuré qu'aucune autre classe n'y soit.<br><br>Maternelle :<br>Chaque classe aura la cour à tour de rôle.<br>*Le matin :*<br>3 créneaux : 9h30 à 10h / 10h à 10h30/ 10h30 à 11h<br>*L'après midi :*<br>3 créneaux : 14h15 à 14h45 / 14h45 à 15h15/ 15h15 à 15h45<br>Les enseignants pourront faire un roulement pour varier les créneaux.<br><br>**Distanciation physique :**<br><br>A l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.<br><br>Dans les écoles élémentaires, les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est |

| | |
|---|---|
| | matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.<br><br>**Pédagogie :**<br><br>Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.<br>L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.<br><br>**EPS (sport) :**<br><br>Niveau 3 / niveau rouge : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées. |
| Sorties | Les sorties sont gérées par les enseignants, les élèves sortiront par le même endroit que leur accueil.<br>Les sorties se feront entre 11h25 et 11h35 le matin et 15h55 et 16h10 en élémentaire.<br>En maternelle, les enseignantes remettront les élèves par la porte donnant sur la cour comme lors de l'accueil entre 11h20 et 11h30 le matin et 15h50 à 16h00 l'après midi. Les accompagnateurs ne peuvent entrer dans les classes et attendent dans la cour. |
| Cantine | La restauration scolaire n'est pas assurée par du personnel de l'éducation nationale, il faudra donc vous tenir informé auprès de l'AGF 2-4 rue du Collège 67140 Barr / 03 88 08 47 38 / peri.barrcentre@agf67.fr |
| Site Internet | Merci de consulter le site Internet de l'école :<br>http://www.ec-vosges-barr.site.ac-strasbourg.fr/<br>Vous pouvez contacter la directrice Mme Helbourg, par mail ce.0671482x@ac-strasbourg.fr |